

SÉANCE DU 14 MAI 2019

L'An deux mil dix-huit, le quatorze mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Catherine CÔME, Maire.

Date de convocation : 7 mai 2019
Date d'affichage : 7 mai 2019
Nombre de conseillers en exercice 24
Présents 17
Votants 21

Étaient présents : Mesdames CÔME, BENNEVAULT, DURAND, NIEPCERON, TERRENERE et SOLLIER.
Messieurs BOURSE, DESJONQUERES, FORTIN, GASTINE, LAMOUREUX, LE TERRIEN, LOMBARD, ROBERT, SAUVÉ, TARTARET et TURMINEL, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames BARROUX, BERANGER et FRAPIER.
Messieurs COUSSEAU, HÉROUX, FORTIN, MANS et de NORAY.

Procurations : M. Romuald COUSSEAU donne procuration à Mme Alisson NIEPCERON.
M. Jean-Luc HÉROUX donne procuration à M. Jean-Paul ROBERT,
Mme Sandrine BERANGER donne procuration à M. Christophe TARTARET,
M. Norbert FORTIN donne procuration à M. Philippe LAMOUREUX.

Secrétaire de séance : Mme Monique TERRENERE est élue secrétaire de séance.

A - DÉLIBÉRATIONS

Approbation à l'unanimité, des comptes rendus.

D 2019-05-51- COMMERCES 2^{ème} TRANCHE – ACCORDS DE SUBVENTION

Mme le Maire informe des subventions obtenues pour la 2^{ème} tranche des commerces, ont été acceptées, et sont les suivantes :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2019) : 212 400 € (30 %)
- Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) : 65 927 € dont 19 510 € socle/46 417 € projet
- SIEIL (via ALEC) 50 000 €
- Soit un montant actuel de 328 327 €

Le montant pour la Région est en attente.
Le conseil municipal prend note de ces informations.

D 2019- 05- 52- ACHAT D'UN TRACTEUR

Mme le Maire indique que la Commission d'Appel d'offres, réunie le 9 mai dernier, a retenu la proposition de la Sté OUVRARD Touraine pour un montant de 45 000 Euros H.T, et propose de valider ce choix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'acquérir un tracteur TDS 105 de marque NEW HOLLAND pour un montant de 45 000 €

D 2019- 05- 53 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 7 MARS 2019

Mme le Maire expose que lors de la rédaction de convocation de conseil municipal, il était nécessaire d'approuver le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisses - Pays de Racan du 7 Mars dernier, relatif aux charges transférées de 2019. Or, ces dernières vont encore évoluer, notamment au niveau de l'A.L.S.H., avec le prochain conseil communautaire.

De ce fait, il est proposé de repousser cette question à la prochaine réunion.
Les conseillers municipaux prennent note de cette information.

D 2019- 05- 54 - BUDGETS M49 – NON RATTACHEMENT DES CHARGES ET PRODUITS A L'EXERCICE

407 – Service Assainissement de la Commune déléguée de Louestault,

408 – Service Eau Potable de la Commune déléguée de Beaumont-la-Ronce,

407 – Service Assainissement de la Commune déléguée de Beaumont-la-Ronce,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Beaumont-Louestault est concernée par l'obligation de rattachement pour les budgets assainissement des communes déléguées de Louestault et de Beaumont-la-Ronce ainsi que pour le budget eau potable de la commune déléguée de Beaumont-la-Ronce, qui a pour finalité la production de résultats budgétaires sincères.

Pour les dépenses, il s'agit des dépenses engagées avec service fait et non mandatées au 31 décembre. Pour les produits, il s'agit des recettes de fonctionnement non mises en recouvrement et correspondant à des prestations effectuées avant le 31 décembre.

Le caractère obligatoire du rattachement des charges et des produits à l'exercice peut cependant faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et les produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats de l'exercice et leur sincérité. En outre, le rattachement des charges et des produits récurrents, comptabilisés de manière répétitive, chaque trimestre, chaque semestre (c'est le cas de la redevance d'assainissement) n'est pas obligatoire à partir du moment où les produits et charges relatifs à une année entière ont été comptabilisés, selon les préconisations du Comité national de fiabilisation des comptes locaux.

Le Conseil Municipal de Beaumont-Louestault, après en avoir délibéré à la majorité absolue des membres présents,

- AUTORISE l'absence de rattachement des charges et produits récurrents, pour l'exercice 2019, pour les budgets suivants :

- 407 BUDGET ASSAINISSEMENT DE LOUESTAULT,
- 408 BUDGET EAU POTABLE DE BEAUMONT-LA-RONCE,
- 409 BUDGET ASSAINISSEMENT DE BEAUMONT-LA-RONCE.

- INVITE Madame le Maire à communiquer cette décision aux services de la Trésorerie de Neuillé-Pont-Pierre.

D 2019- 05- 55 - CONTRAT D'ADHÉSION ASSURANCE CHÔMAGE

Lors de la création de la commune nouvelle, l'URSSAF n'ayant ouvert le compte ASSEDIC, Il est proposé de régulariser cette situation. Après démarches faites auprès de l'URSSAF, cette dernière a retenu une date d'effet au 1^{er} janvier 2017, pour les agents non titulaires.

D 2019- 05-56 - PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (ACCORD DE PRINCIPE)

Le Plan Corps de Rue Simplifié est un fond de plan qui délocalise précisément, à moins de 10 centimètres près, tous les éléments essentiels constituant une voirie (murs et clôtures, trottoirs et axe de la voie).

L'Etat impose, qu'à l'horizon 2026 l'ensemble des communes françaises dispose d'un PCRS afin de réduire les risques d'endommagement des réseaux. L'objectif est d'améliorer la précision de l'emplacement des réseaux pour réduire le nombre d'accidents. Il permet également de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés. Le cadastre n'étant pas assez précis pour remplir cette mission, le PCRS servira à terme de fond de plan unique pour tout le territoire français. Les membres du conseil municipal prennent note de cette information.

INFORMATIONS DIVERSES

- Assainissement de Louestault : merci aux Conseillers municipaux qui ont participé aux réunions de chantier, (Guy, Michel, Norbert, Armel, Mado, Francis et Philippe.)
- remerciements du *Groupe de Travail Commémorations* (Vincent, Sylvie et Romuald) pour le 8 mai dernier. Manifestation où étaient présents 29 enfants.
- changement du panneau lumineux d'ici 15 jours à 3 semaines.
- Comité des Fêtes de Beaumont demande que le feu d'artifice soit déplacé au 12 juillet, puisque ROUZIERES, commune limitrophe, organise le sien, le 14 ...
- concours de fleurissement de printemps 2019,
- salon de l'Atelier de la Choisille, jusqu'à dimanche prochain..;
- Il est rappelé que la date de la prochaine réunion est fixée au mardi 18 juin 2018.
- M. Vincent DESJONQUERES s'inquiète des travaux de tonte, et des travaux du Château d'eau.
- M. Christophe TARTARET demande une aide au ménage à la salle des fêtes pour soulager les agents de voirie...

Clôture de la séance à 20 h17.